



Déclaration d'achèvement de travaux (chantier)

[Guide des particuliers](#) ▶ : [Accueil particuliers](#) ▶ [Argent](#) ▶ [Contributions sociales \(CSG, CRDS\)](#) ▶
[Contributions sociales \(CSG, CRDS\)](#)

Contributions sociales (CSG, CRDS)

La contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) sont prélevées sur les revenus d'activité et de remplacement. Les revenus du patrimoine et de placement sont soumis à plusieurs prélèvements sociaux : CSG, CRDS, prélèvement social, contribution additionnelle, prélèvement de solidarité. Certains revenus sont exonérés.

- > [Revenus d'activité et de remplacement](#)
- > [Revenus du capital](#)

Pour en savoir plus

- > [Le site des impôts : impots.gouv.fr](#) 
Ministère chargé des finances

- > [Qu'est-ce que la CSG ?](#) 
Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

> [Qu'est-ce que la CRDS ?](#) 

Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Voir aussi...

> [Impôt sur le revenu : déclaration et revenus à déclarer](#) (particuliers)

> [Paiement des impôts](#) (particuliers)

> [Saisir l'administration fiscale \(difficultés de paiement, réclamation, ...\)](#) (particuliers)

Questions - Réponses



> [En quoi consiste la contribution de solidarité pour l'autonomie \(Casa\) ?](#) (particuliers)

> [Doit-on verser des cotisations sociales pour son activité de location meublée ?](#) (particuliers)



SOISSONS

VILLE DE SOISSONS

PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE 02200 SOISSONS

☎ **03 23 59 90 00**

@ **CONTACTEZ-NOUS**



